

Programme « famille » - Partie I Données de cadrage

Indicateur n° 10 : Évolution du nombre de bénéficiaires et des montants versés au titre des trois principales allocations logement (allocation de logement social, allocation de logement familial et aide personnalisée au logement)

1^{er} sous-indicateur : nombre de bénéficiaires

Effectifs au 31/12 en milliers	2000	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution ("%)		
							2008/2007	2009/2008	2009/2000
Aide personnalisée au logement (APL)	2 797	2 565	2 482	2 493	2 613	2 612	4,8	-0,1	-0,8
<i>dont APL location</i>	2 300	2 303	2 260	2 298	2 422	2 440	5,4	0,7	0,7
<i>dont APL accession</i>	497	263	222	195	191	172	-2,2	-10,0	-11,1
Total allocation logement (AL)	3 486	3 506	3 441	3 468	3 677	3 697	6,0	0,6	0,7
Allocation logement à caractère familial (ALF)	1 253	1 257	1 245	1 261	1 346	1 350	6,7	0,3	0,8
<i>dont ALF location</i>	921	927	929	946	1 002	994	5,9	-0,7	0,9
<i>dont ALF accession</i>	331	330	316	315	344	356	9,1	3,5	0,8
Allocation logement à caractère social (ALS)	2 234	2 249	2 195	2 207	2 331	2 347	5,6	0,7	0,6
<i>dont ALS location</i>	2 163	2 181	2 132	2 144	2 260	2 274	5,4	0,6	0,6
<i>dont ALS accession</i>	71	67	63	63	71	73	11,9	2,2	0,3
Total APL+AL	6 283	6 071	5 923	5 962	6 291	6 309	5,5	0,3	0,0
<i>dont location</i>	5 384	5 411	5 321	5 387	5 684	5 708	5,5	0,4	0,7
<i>dont accession</i>	899	660	601	574	606	601	5,6	-0,9	-4,4

Sources : CNAF, SESP-CCL, calculs DREES.

En 2009, 6,3 millions de ménages perçoivent une aide au logement. Entre 2000 et 2007, le nombre de bénéficiaires avait diminué régulièrement, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide personnalisée au logement (APL) au titre de l'accession à la propriété (-295 000 bénéficiaires entre 2000 et 2007). Cette forte contraction du nombre de bénéficiaires d'une APL au titre de l'accession à la propriété tenait à deux facteurs :

- la baisse du nombre de propriétaires accédants jusqu'en 1996 et dont les effets continuaient de se diffuser malgré une relative stabilisation depuis cette date ;
- la baisse des taux d'intérêt sur le secteur libre qui a fait diminuer la proportion des accédants bénéficiant d'un prêt à l'accession à la propriété (PAP) ou d'un prêt conventionné (PC), prêts dont l'obtention est nécessaire pour bénéficier de l'APL accession.

Le nombre de bénéficiaires d'une APL au titre de la location était resté à peu près stable sur la période 2000-2007, ainsi que, globalement, les bénéficiaires des allocations logement au titre de la location.

En 2008, la forte hausse du nombre de ménages percevant une aide au logement s'explique par le report de six mois (à janvier 2009) de la prise en compte des revenus 2007 pour le contrôle des droits par les CAF. Par conséquent, les prestations sous conditions de revenus ont été calculées jusqu'au 31 décembre 2008 avec les revenus 2006, ce qui a entraîné une importante progression du nombre de bénéficiaires des allocations sous conditions de ressources versées par les Caisses d'allocations familiales.

En 2009, le rythme de croissance du nombre de bénéficiaires redevient conforme à la tendance de moyen terme. Le nombre de bénéficiaires en fin d'année retrouve son niveau de fin 2000. Sur l'ensemble de la période 2000-2009, la croissance est donc de 0,0 % en moyenne annuelle avec, malgré tout, une légère hausse du nombre de bénéficiaires au titre de la location (+ 0,7 % en moyenne annuelle) au détriment des bénéficiaires au titre de l'accession (- 4,4 %).

2^{ème} sous-indicateur : montants versés

Montants en millions d'euros	2000	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution ("%)		
							2008/ 2007	2009/ 2008	2009/ 2000
Aide personnalisée au logement (APL)	5 969	6 168	6 232	6 201	6 572	6 710	6,0	2,1	1,3
<i>dont APL location</i>	5 000	5 675	5 802	5 840	6 222	6 387	6,5	2,7	2,8
<i>dont APL accession</i>	969	496	433	363	352	323	-3,0	-8,3	-11,5
Total allocation logement (AL)	6 356	7 628	7 903	8 035	8 620	8 856	7,3	2,7	3,8
Allocation logement à caractère familial (ALF)	2 812	3 474	3 601	3 671	3 904	4 056	6,3	3,9	4,2
<i>dont ALF location</i>	2 242	2 915	3 028	3 116	3 328	3 432	6,8	3,1	4,8
<i>dont ALF accession</i>	569	563	577	559	580	624	3,8	7,5	1,0
Allocation logement à caractère social (ALS)	3 544	4 154	4 302	4 364	4 715	4 800	8,1	1,8	3,4
<i>dont ALS location</i>	3 458	4 067	4 206	4 269	4 628	4 709	8,4	1,8	3,5
<i>dont ALS accession</i>	86	87	96	94	88	91	-6,4	3,4	0,6
Total APL+AL	12 324	13 797	14 136	14 236	15 192	15 566	6,7	2,5	2,6
<i>dont location</i>	10 700	12 657	13 036	13 225	14 178	14 528	7,2	2,5	3,5
<i>dont accession</i>	1 625	1 146	1 106	1 016	1 020	1 038	0,4	1,7	-4,9

Sources : CNAF, SESP-CCL, calculs DREES.

L'ensemble des aides au logement représente en 2009 une dépense totale de 15,6 milliards d'euros. L'ALF est entièrement financée par la branche famille via le Fonds national des prestations familiales (FNPF), les autres allocations sont cofinancées par la branche famille, des cotisations et contributions employeurs et l'État (y compris au moyen d'impôts et taxes affectés au Fonds national d'aides au logement – Fnal).

En dépit de la stabilité des effectifs de bénéficiaires entre 2000 et 2009, les dépenses d'aide au logement ont progressé de 2,6 % en moyenne annuelle sur cette période. Les hausses constatées sur les montants des prestations versées sur cette période sont donc essentiellement imputables aux revalorisations des barèmes. En particulier, à partir de juillet 2000, sont intervenues plusieurs étapes aboutissant à l'unification des barèmes des aides au logement du secteur locatif (alignement des loyers plafond de l'ALF et de l'ALS sur ceux de l'APL), expliquant la forte progression de l'ALF et de l'ALS en 2001 et en 2002. De même, l'année 2006 a bénéficié de l'effet, en année pleine, de la revalorisation de septembre 2005. Enfin, au 1^{er} janvier 2007, les barèmes ont connu une revalorisation de 2,8 % tandis que le seuil de non-versement des allocations avait été abaissé de 24 à 15 euros. De plus, la modification de la date de prise en compte des revenus pour la révision des droits a fait croître fortement les montants en 2008, simultanément au nombre de bénéficiaires.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°10 :

Trois aides, accordées sous conditions de ressources, sont destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement :

- l'aide personnalisée au logement (APL), attribuée lorsque le logement répond à certaines caractéristiques : s'il s'agit d'un logement locatif, il doit avoir fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le bailleur ; s'il s'agit d'une opération d'accession à la propriété, celle-ci doit bénéficier d'un prêt aidé, conventionné, ou d'un prêt à l'accession sociale ;
- l'allocation de logement à caractère familial (ALF), versée aux familles ayant un ou plusieurs enfants ou personnes à charge et aux jeunes couples mariés, ne pouvant ouvrir droit à l'APL ;
- l'allocation de logement à caractère social (ALS), versée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre à l'une des deux autres prestations de logement.